

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

8 avril 2024

Affichée le :

8 avril 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 5

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à Mme Esther PETIT.

Absents non excusés :

M. François JACQUOT, Mme Géraldine FRANTZ.

Mme Bernadette DELAVELLE est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 18 avril 2024**

Publiée le 18 avril 2024

**DELIBERATION N° 2024.22
Décision modificative n°1 au BP 2024**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 au Budget 2024 suivante afin de permettre la couverture budgétaire des échéances des emprunts et de l'acquisition du terrain rue de l'Eglise, d'une contenance de 8 m² sur la parcelle cadastrée section AD n°239 :

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-2024 0415-2024_22-0E

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		5 700.00 €		
Total D 023 : Virement à la section d'investissement		5 700.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 700.00 €			
Total D 66 : Charges financières	5 700.00 €			
Total	5 700.00 €	5 700.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		5 500.00 €		
Total D 16 : Emprunts et dettes assimilés		5 500.00 €		
D 2111 : Terrains nus		200.00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		200.00 €		
R 021 : Virement à la section de fonctionnement				5 700.00 €
Total R 021 : Virement à la section de fonctionnement				5 700.00 €
Total		5 700.00 €		5 700.00 €
Total général		5 700.00 €		5 700.00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

8 avril 2024

Affichée le :

8 avril 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 5

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à Mme Esther PETIT.

Absents non excusés :

M. François JACQUOT, Mme Géraldine FRANTZ.

Mme Bernadette DELAVELLE est nommée secrétaire de séance.

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
Le 18 avril 2024*

Publiée le 18 avril 2024

**DELIBERATION N° 2024.23
Aménagement de sécurité de la RD 464.
Validation du projet à la phase AVP**

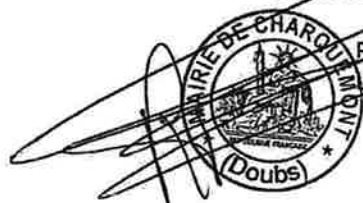
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023.56 du 13 novembre 2023 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet BUREAU DU PAYSAGE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 464 pour un montant de 11 000 € HT + 300 € HT de prestations supplémentaires PSE1 + PSE2.

Ces travaux sont destinés à favoriser l'accès aux entreprises de la zone artisanale et à sécuriser l'entrée de bourg et l'espace piétons.

Il présente le projet remis par BUREAU DU PAYSAGE au stade AVP.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide pour principe le projet à son stade AVP,
- Dit que le projet pourra faire l'objet de demande de subventions dans le cadre :
 - o du contrat P@C 25,
 - o des aménagement de sécurité,
 - o de l'OPSA,
 - o de la DETR.



Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

8 avril 2024

Affichée le :

8 avril 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 5

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à Mme Esther PETIT.

Absents non excusés :

M. François JACQUOT, Mme Géraldine FRANTZ.

Mme Bernadette DELAVELLE est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 18 avril 2024**

Publiée le 18 avril 2024

**DELIBERATION N° 2024.24
Subventions de fonctionnement 2024**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2024 :

**REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2024**

Application agréée E-legalite.com

Associations	Montant de la subvention	Mode de calcul
ADMR (avec 19 voix pour)	2 232.80 €	0.80 € /hab x 2 835
Jeanne d'Arc de Charquemont (avec 19 voix pour)	1 550.00 €	155 adhérents x 10 €
Jeanne d'Arc de Maîche (avec 19 voix pour)	730.00 €	73 adhérents x 10 €
Etoile Sportive (avec 18 voix pour. M. Christian LABARUSSIAS se retire)	1 910.00 € 1 500.00 €	191 adhérents x 10 € 150 adhérents x 10 € (rappel 2023 non perçu)
Juif Sport (avec 19 voix pour)	500.00 €	Forfait
Les Gazouillis du Plateau (avec 18 voix pour et 1 abstention)	500.00 €	Forfait
Le Rucher des Erauges (avec 16 voix pour et 3 abstentions)	500.00 €	Forfait
Orchestre d'Harmonie (avec 19 voix pour)	4 200.00 €	Forfait
Familles Rurales de Charquemont (avec 17 voix pour et 2 voix contre)	121 266.83 €	BP Familles Rurales 2024 (périscolaire)
Coopérative école maternelle (avec 19 voix pour)	6 776.72 €	116 élèves x 58.42 € (cf. délibération n° 2023.68)
Coopérative école primaire (avec 19 voix pour)	11 508.74€	197 élèves x 58.42 € (cf. délibération n° 2023.68)
Sporting club – ski (avec 19 voix pour)	2 977.43 €	Convention
Ludothèque Ptitdou Familles Rurales (avec 19 voix pour)	3 155.73 €	Appel subv. 2024 Familles rurales
TOTAL Inscrit à l'article 65748	159 308.25 €	

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

8 avril 2024

Affichée le :

8 avril 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 5

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à Mme Esther PETIT.

Absents non excusés :

M. François JACQUOT, Mme Géraldine FRANTZ.

Mme Bernadette DELAVELLE est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 18 avril 2024**

Publiée le 18 avril 2024

**DELIBERATION N° 2024.25
Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023
Rectification délibération 2024.13**

En raison d'une erreur matérielle sur la délibération n°2024.13, il convient de la rectifier comme suit :

Le conseil municipal fait le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023 :

Acquisitions : néant

Cessions :

- Vente de 35 ca de la parcelle cadastrée section AD n°346 au prix de 450.80 € au profit de M. RACINE Anthony
- Vente de 1 a 4 ca de la parcelle cadastrée section AR 73 et 3 a 64 ca de la parcelle cadastrée section AR 75, soit 4 a 68 ca au prix total de 8 424 € au profit de M. SIRE Clovis

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

